

DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

DIRECTION D'ARRONDISSEMENT - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

POSTE TEMPORAIRE EN PRÉVISION DE LA RELÈVE

NUMÉRO DE
CONCOURS

CADRT-095-2024

LE PRÉAMBULE Relevant de la direction générale adjointe et en collaboration avec les services municipaux, vous serez responsable d'assurer le développement des communautés, la prestation des services de proximité ainsi que le fonctionnement des conseils d'arrondissement et le suivi de leurs décisions.

Si vous souhaitez jouer un rôle clé au sein de votre communauté et contribuer activement à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens sherbrookoises, ce poste est fait pour vous !

**LES DÉFIS
PROPOSÉS**

En tant que directrice ou directeur d'arrondissement, vous serez responsable de la planification, de la direction et de la coordination de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action de l'arrondissement. Vous veillerez à l'alignement de ce plan avec les orientations et objectifs du conseil municipal et du conseil d'arrondissement, tout en prenant en compte les besoins spécifiques des communautés.

Vos missions principales incluront :

- Assurer la réalisation des actions et projets à l'échelle de l'arrondissement en collaboration avec les services municipaux.
- Adopter une approche de gestion transversale et promouvoir l'amélioration continue au sein des équipes.
- Agir en tant que facilitatrice ou facilitateur entre les services municipaux, les citoyens et les élus, en veillant à une communication fluide et efficace.
- Assurer le greffe et le fonctionnement des conseils d'arrondissement et des comités consultatifs d'urbanisme d'arrondissement; produire les dossiers ou les coordonner; garantir le suivi des décisions prises.

Avec l'appui d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur d'arrondissement, que vous supervisez, vous jouerez un rôle clé dans la coordination des efforts pour répondre aux enjeux locaux et améliorer la qualité de vie des citoyens.

NOTRE OFFRE Des conditions intéressantes vous sont offertes :

- Un poste temporaire pour une durée d'une année, en perspective de relève à un poste permanent;
- Des possibilités de progression de carrière à l'interne;
- Un salaire se situant entre 88 479 \$ et 123 677 \$;
- Des vacances annuelles pouvant aller jusqu'à sept semaines, selon l'expérience;
- Des congés de fin d'année entre Noël et le jour de l'An;
- Un travail en mode hybride et horaires flexibles;
- Le transport en commun gratuit avec la Société de transport de Sherbrooke (programme Boulabus).

Sans oublier que de travailler à Sherbrooke, c'est jouir des avantages de la vie urbaine tout en étant entouré de verdure, de montagnes et d'eau.

**PROFIL
RECHERCHÉ**

Vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline pertinente et disposez d'au moins cinq années d'expérience dans un rôle d'influence et de coordination en milieu municipal.

Vous maîtrisez les lois, les règles et les procédures applicables, et vous démontrez une sensibilité aux enjeux communautaires ainsi qu'aux priorités locales.

**COMPÉTENCES
RECHERCHÉES**

Vous êtes reconnue ou reconnu pour vos compétences en communication interpersonnelle et organisationnelle, votre capacité à développer des réseaux d'échange, votre esprit d'analyse et votre rigueur. Votre approche de gestion est coopérative et mobilisatrice, ce qui vous permet d'engager efficacement les différentes parties prenantes.

Ce poste requiert un niveau d'anglais intermédiaire.

POSTULER

Postulez d'ici le 20 octobre 2024.

Cet emploi vous intéresse? Vous n'êtes pas déjà sur le site de la Ville de Sherbrooke? Visitez le sherbrooke.ca/emplois dans la section « Emplois disponibles » pour accéder au portail de recrutement.

Vous êtes sur le portail et vous voulez postuler? Cliquez sur le bouton « Postuler » en haut à gauche de votre écran.

Nous vous remercions de votre intérêt. Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.

La Ville de Sherbrooke souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, des minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.